



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-99

Séance du 12/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 26

<u>Date de convocation</u> 06/12/2022
--

<u>Date d'affichage</u> 06/12/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

14/12/2022

et publication du :

14/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. BARON Jean-Louis

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. PELLICCIA Arnaud donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, M. VIN Jean-Claude donne pouvoir à Mme IKHELF Dalila, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Etai(ent) absent(s) :

M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, M. BONDON Pierre, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme GABIOU Carole, M. PELLICCIA Arnaud, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Report de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019;

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2022
Application agréée E.legalite.com

- VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;
- VU** la délibération du 23 juin 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission finances du 12 octobre 2022 ;

CONSIDERANT que la collectivité souhaite reporter la mise en œuvre de la nomenclature M57 du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 ;

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le report du changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Ville du Perray-en-Yvelines du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 13 décembre 2022



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20221213-202299-DE